



JURY d'APPEL

APPEL 2011.10

Règles impliquées : 70.1, 70.2, F1, F2.1, F.3, F4.



Epreuve : **MINI MAX 22^{ème} EDITION**
Grade : **4**
Dates : **02-10/07/2011**
Club organisateur : **SN GRAU DU ROI – PORT CAMARGUE**
Classe : **Habitable HN, OSIRIS**
Président du Jury : **Alain GOUJON**

CONTENU DE L'APPEL :

Par courrier reçu à la FFVOILE le 08/07/2011, Monsieur **Alain GOUJON** Président du jury de l'épreuve indique qu'il joint « les demandes en appel » suite à une décision prise le jour même 08 juillet.

ANALYSE DE LA RECEVABILITÉ :

Le courrier ne contenait que les copies de 2 demandes de réouverture sans décision.

Des commentaires adressés à l'Autorité Nationale selon F4, il ressort que :

- Les deux concurrents parties dans les demandes de réouverture ont confirmé ne pas avoir manifesté leur intention de faire appel mais seulement déposé des demandes de réouverture.

- L'expéditeur du courrier (Président du Jury) n'a pas demandé confirmation ou correction de sa décision.

DECISION DU JURY D'APPEL :

Le courrier de Monsieur **Alain GOUJON** n'étant ni une demande d'*appel d'une partie* (70.1), ni une *demande d'un jury de confirmation ou correction de sa décision* (70.2) ne peut être considéré comme une procédure d'appel et n'a pu être instruit par le Jury d'Appel.

Fait à Paris, le 09/02/2012

Le Président du Jury d'Appel :

Christian PEYRAS

Les Assesseurs : Georges PRIOL, Bernadette DELBART, Abel BELLAGUET, Bernard BONNEAU, Patrick CHAPELLE, Annie MEYRAN, Yves LEGLISE, François SALIN.